Pollution atmosphérique
ISSN : 2268-3798
Publisher : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

217 | 2013
Varia

Les détraquements du conflit de l'incinérateur de Marseille

Tobias Girard

https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/790

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.790

Electronic reference
Tobias Girard, « Les détraquements du conflit de l'incinérateur de Marseille », *Pollution atmosphérique* [Online], 217 | 2013, Online since 19 mars 2013, connection on 08 mars 2026. URL : https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/790

Copyright
CC-BY

Les détraquements du conflit de l'incinérateur de Marseille

Tobias Girard

OUTLINE

Un conflit sans vainqueur
  Les dépossédés
  Les otages
L'inacceptable est une création politique
Les menaces nourrissent les pouvoirs
Effets pervers et ubiquitaires

EDITOR'S NOTES

Ce texte présente un condensé de la thèse de doctorat suivante. Le lecteur est invité à s'y reporter pour plus de précisions.
« Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur »
Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, 5 juillet 2012, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales. http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00715472/

TEXT

1 Comment les puissants, hommes politiques, firmes multinationales, représentants de l'État ou leaders associatifs, peuvent-ils à la fois combattre les menaces environnementales, mais aussi les produire de par leurs décisions, les amplifier de par leurs absences de décisions, ou encore les occulter et les instrumentaliser ? L'environnement est-il soluble dans le politique ? Pour chercher des éléments de réponse, une enquête de terrain a été réalisée de fin 2004 à fin 2007 dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer, où toutes ces menaces se trouvent cristallisées autour d'un conflit particulièrement politisé, celui portant sur la réalisation d'un incinérateur à Fos-sur-Mer par la Communauté urbaine de Marseille.

2 Ce conflit pourra rester dans les annales de l'écologie politique, tant il est exemplaire de la façon dont les questions environnementales ont servi de missiles politiques dans les joutes électorales marseillaises. Un grand récit d'épopée politique, militante, médiatique et judicaire, pleine d'action et de suspens, d'insultes et de fausses courtoisies, de coups de théâtre et de retournements de veste, de solidarité et de querelles intestines. Malgré une quarantaine d'actions en justice intentées contre lui, l'incinérateur est entré en service en 2010 au terme d'une vingtaine d'années de luttes et de coups fourrés allant de la dérision et de l'ironie au mépris et la consternation : guerre commerciale des majors du déchet, tactiques des leaders associatifs, rivalités politiques, revirements électoraux, scandales nationaux, réseaux d'influence, soupçons de corruption, etc. Sur l'échiquier des dangers, le pouvoir mène le jeu et les détraquements du politique finissent par former de véritables politiques du détraquement.

Un conflit sans vainqueur

3 Ce conflit a tellement miné le climat local que toutes les parties en sortent perdantes. L'incinérateur de Marseille est certes entré en service, mais à un prix tel qu'aucune gloire politique n'a pu en être tirée. Les uns n'ont pu empêcher l'histoire de se répéter. Les autres sont devenus les otages du projet qu'ils combattaient, l'exorcisme se retournant en crise de possession. Le constat final est celui d'un double détraquement. Pourquoi une telle impuissance de la contestation malgré l'unanimité et l'arsenal de moyens déployés ? Une quarantaine d'actions juridiques, plus d'un demi-millier d'articles dans la presse locale à internationale, une centaine de manifestions, opérations escargots, occupation des locaux de la DDASS, lettre au pape et canular à la bombe… Rien n'y aura fait. Et du côté des partisans de l'incinérateur : pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour mettre en place une solution si contestée ? Autant en emporte le mistral du pouvoir…

Les dépossédés

4 Les anti-incinérateurs de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis et alentours n'ont pu se libérer de la malédiction de leur territoire : la dépossession. L'incinérateur de Marseille est en effet construit dans la zone

industrielle du Port autonome de Marseille. Depuis sa création dans les années 60, les élus locaux n'ont presque plus d'emprise sur cette partie de leur territoire qu'ils qualifient de « zone de non-droit démocratique ». Le projet marseillais étant un projet industriel légitime pour le Port et son ministère de tutelle, il s'avèrera d'autant impossible de contrer le projet que le conflit se double d'une dimension politique. Le maire UMP de Marseille, Jean-Claude Gaudin, est numéro deux du parti présidentiel tandis que les élus de Fos-sur-Mer, fers de lance de la mobilisation, sont socialistes. Ils se sont attirés le soutien de l'adversaire politique traditionnel de Gaudin, le président Guérini du Conseil Général, grand patron local de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Or ce dernier est un personnage dont le rôle dans l'affaire de l'incinérateur est devenu plus ambigu aux lumières des dernières révélations de l'affaire judiciaire dont il fait l'objet aux côtés de son frère Alexandre, entrepreneur local spécialisé dans… la gestion des déchets. Les frères Guérini sont soupçonnés d'avoir participé à un vaste réseau de blanchiment, basé notamment sur des marchés publics truqués, en lien avec le milieu du grand banditisme marseillais. Si les faits étaient avérés, on trouverait alors une deuxième explication à l'impuissance des anti-incinérateurs. Certaines sources accusent en effet le président Guérini d'avoir joué double jeu et fait en sorte de perdre la bataille risquée contre le projet marseillais. Il aurait ainsi favorisé les intérêts de son frère, qui réalise un beau chiffre d'affaires en réceptionnant dans ses décharges les suies et les mâchefers toxiques de l'incinérateur.

Les otages

5 Du côté marseillais du conflit, il est certain que les mobilisations et la guerre juridique orchestrée contre le projet ont considérablement nuit à son développement. Mais le plus fort pouvoir de nuisance au long terme est venu des élus marseillais eux-mêmes. Le temps des politiques a clairement joué en faveur du pourrissement de la situation. Les élus ex-socialistes de la municipalité Vigouroux (1989-1995) ont été les premiers à lancer deux projets d'incinérateurs à Marseille, mais la priorité allait à la station d'épuration. Les contrats d'incinération n'ayant pas été signés avant les élections de 95, la nouvelle équipe municipale de Jean-Claude Gaudin les a remis à plat, essayé

d'en proposer un nouveau au moment des législatives, puis fait machine arrière à mi-mandat, attendant sa réélection en 2001 pour réinvestir le projet. Première ironie chronique du sort politique : l'élu marseillais Robert Assante qui sera le porteur du projet d'incinérateur à Fos-sur-Mer s'était fait élire en 95 en se battant contre la toxicité de l'incinérateur Vigouroux. Promesses électorales obligent, les incinérateurs seront moins abandonnés que déplacés de Marseille à Fos-sur-Mer. Réciproquement pour le président Guérini, suite à sa défaite aux municipales de 2001, il abandonne sa stratégie de construction de cinq incinérateurs dans le département pour devenir un farouche anti-incinérateur de Marseille. Il rechangera de position suite aux municipales de 2008. Deuxième ironie : l'idée de construire l'incinérateur non plus à Marseille mais dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer venait non pas de l'équipe Gaudin, mais d'une étude commanditée par le Conseil Général, donc de l'équipe Guérini.

6 Suite aux réélections municipales de 2001, la gestion des ordures redevient tout d'un coup urgente alors qu'elle dure déjà depuis 12 ans et sommeillait depuis des années : il faut « fermer » la décharge d'Entressen qui accueille les ordures de Marseille depuis plus d'un siècle. Cette fois-ci, les élus marseillais mettent les bouchées doubles pour achever le projet d'incinérateur avant les élections suivantes, mais les oppositions de la coalition de Fos-sur-Mer retardent les travaux. Aux municipales de 2008, l'équipe Gaudin est réélue mais le groupe socialiste, quoique minoritaire, réussi à emporter la présidence de la Communauté urbaine de Marseille. Une nouvelle fois, les élus anti-incinérateurs d'hier deviennent les porteurs du projet. Mais il est cette fois trop tard pour honorer ses promesses électorales. Le projet est trop avancé et les contrats trop bien cadenassés. Un audit établit en effet qu'un abandon du projet aurait coûté de 450 millions à 500 millions d'euros à la Communauté urbaine, et un remplacement de l'incinération par la méthanisation, de 610 millions à 700 millions d'euros. Les socialistes marseillais durent ainsi se résoudre à accepter le projet d'incinérateur qui a réussi le tour de force de prendre en otage deux générations d'élus.

L'inacceptable est une création politique

7 Pour autant que les revendications environnementales puissent avoir compté dans ce conflit, elles auront toujours été à la remorque du politique. C'est pourquoi il serait réducteur de chercher à expliquer un tel conflit par des considérations symboliques, imaginaires, psychologiques ou culturelles du type « *les gens ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas* » ou « *la volonté de rationalité du débat se heurte à des résidus fantasmagoriques contre lesquels on ne peut pas lutter* » (paroles d'élus). L'histoire de l'incinérateur de Marseille montre que les échéances électorales ont joué un rôle déterminant, sans la considération desquelles on ne peut comprendre le déroulement ni le durcissement du conflit, cet arrière-goût amer qu'il laisse en héritage et qui ne manquera pas de ressurgir plus tard. Que des élus marseillais, avec le soutien de la préfecture, aient réussi à imposer chez d'autres élus un équipement dont ni les uns ni les autres ne voulaient, n'a pu manquer d'être interprété comme un abus de pouvoir inacceptable, un viol territorial d'autant plus inacceptable qu'il reproduisait et rappelait la manière dont la zone industrielle a été créée. C'est à cette mesure qu'il faut entendre les propos suivants de Robert Assante : « *Dans notre cas, les populations ne sont même plus nimbystes, elles sont hostiles à toute discussion. Les gens ne veulent pas d'explication ni de concertation, ils nous disent : "Vous faites comme vous voulez, mais vous ne construisez pas d'incinérateur. Point barre." Dans ces cas-là, soit vous déposez plainte pour diffamation parce que vous passez votre temps à vous faire insulter dans les réunions publiques, soit vous reculez* »[1].

8 Contrairement à ce que ces propos pourraient laisser entendre, l'incinérateur de Marseille ne peut être décrit comme un cas de « Nimby », acronyme de « Not *in my backyard* » servant à stigmatiser les mouvements d'oppositions. Car à Fos-sur-Mer, personne ne refuse l'industrie. Tous les projets du Port autonome de Marseille contemporains de l'incinérateur ont été et sont acceptés : le terminal méthanier de GDF n'a été contesté que parce qu'il était trop proche de la plage du Cavaou et menaçait d'en condamner l'accès à cause des mesures de sécurité. Loin de le rejeter, les associations anti-

incinérateur proposaient juste qu'il soit construit dans une darse voisine pour pouvoir continuer à profiter de la plage de Fos. Un compromis a au moins pu être trouvé pour pouvoir maintenir l'accès à la plage. Le terminal porte-container Fos 2XL, lui non plus, n'a pas été refusé. Tout ce que demandaient les élus locaux et les riverains, c'était qu'un contournement routier soit mis en place pour épargner le village de la recrudescence du trafic de camions que le projet allait engendrer. Peine perdue, aujourd'hui encore. Il n'y a donc aucun mouvement anti-industriel à Fos-sur-Mer, qui moins qu'ailleurs ne peut être taxé de « Nimbyste ». Bien au contraire, l'incinérateur de Marseille est un cas exemplaire de « Nimey », c'est-à-dire « *Not in my electoral yard* ». Car depuis plus d'un siècle, Marseille se débarrasse de ses déchets chez les voisins. D'abord à Entressen, entre Istres et Arles. Désormais à Fos-sur-Mer, où l'incinérateur a été implanté après avoir été combattu par le même Robert Assante quand il était question de le construire à Marseille au moment des municipales de 1995. Si Nimby il y a, il est donc d'abord celui des élus marseillais pour des enjeux de pouvoir désormais évidents. Or, en 2002 à Fos-sur-Mer, le socialiste Bernard Granié doit son fauteuil de maire, d'abord à l'annulation des élections de 2001, mais aussi à sa position contre l'implantation au Cavaou d'un terminal méthanier. Faut-il contester pour prendre le pouvoir ?

Les menaces nourrissent les pouvoirs

9 Il devenait alors intéressant d'axer les recherches sur les usages politiques des dangers. Au lieu de chercher à rendre intelligible les comportements en les éclairant des valeurs et représentations sociales supposées guider leurs conduites, le parti pris de la thèse a été d'observer les pratiques pour mieux comprendre les pouvoirs du danger avec, d'une part, l'influence des enjeux de pouvoir dans la construction des conflits et, d'autre part, l'influence des conflits dans la construction des pouvoirs. Dit autrement, il m'a semblé plus précis d'envisager la construction *politique* des risques et de leurs conflits, plutôt que leur construction *sociale*. À gauche comme à droite, des élus ont pu retourner la veste de leurs conceptions sur l'incinération, parfois même deux fois de suite. Certains élus ont visiblement très

vite tourné la page. D'autres semblaient plus incommodés, comme le nouveau président de la Communauté urbaine de Marseille. Il est fort possible que sur le plan des valeurs, cet élu aurait préféré pouvoir honorer ses positions antérieures contre l'incinérateur, mais son accès au pouvoir l'en a empêché dans la pratique. Les comportements dépendraient-ils *d'abord* des rapports de force ? « *Avant, je tenais des propos très durs sur les élus. J'étais militante associative. Maintenant que je suis passée de l'autre côté, je vois les choses différemment. Je dis ça pour apporter des éléments optimistes : on peut changer* »[2], disait en conférence une élue de Mulhouse ex-Verts et ex-militante. Même idée développée par un élu marseillais rencontré en entretien : « *Mon action est celle d'un élu d'opposition. J'essaie de m'appuyer sur la population, les associations et l'action locale. Si j'étais dans l'exécutif, je pense que mon attitude changerait* ». Ces propos et les revirements des politiques lors du conflit permettent de penser que le pouvoir change les « attitudes », sinon les valeurs, de ceux qui l'obtiennent. Pourquoi n'en serait-il pas alors de même pour ceux qui sont censés ne pas « avoir » de pouvoir, mais qui découvrent son irruption et l'intrusion de ses projets dans leur vie ? Entre les porteurs de projets et leurs contestataires, on peut finalement voir la même différence d'attitude qu'entre élus de la majorité et de l'opposition, sans qu'il soit besoin d'invoquer un univers de valeurs et de représentations sociales antagonistes. Quand on en vient aux pratiques, les conflits de représentations s'effacent ou se transforment en conflits de pouvoir. De part et d'autre du conflit, les manières de faire deviennent similaires. Les armes sont souvent les mêmes, comme lorsqu'il s'agit des batailles d'experts ou des joutes juridiques, chaque partie avançant ses propres spécialistes et attaquant le moindre pas en avant effectué par l'adversaire. Un contre-pouvoir peut reproduire les pratiques du pouvoir qu'il combat et inversement, certains hommes politiques peuvent reproduire à la perfection le ton apocalyptique des discours les plus militants pour justifier l'imposition de leur projet par la manière forte. C'est pourquoi il est apparu intéressant d'inverser la démarche adoptée par les études de perception et de représentation du risque, qui cherchent à cartographier les perceptions du risque pour apporter des outils d'aide à la décision. Les pratiques dessinent une autre géographie du conflit. Le pouvoir devient la carte, les menaces le territoire. Certaines menaces sont isolées, confinées derrière des barrières et

donnent lieu aux politiques protectrices et immunitaires d'enfermement du mal. Je les ai appelées des « dangers ». D'autres menaces sont au contraire filtrées, diluées, et appellent les politiques conjuratoires de gestion du mal. Je les ai définies comme des « risques ». Enfin, il y a les « périls », qui sont des menaces de négation de l'être devant être vaincues ou défiées, ces dernières provoquant les politiques d'affrontement du mal. Grâce aux travaux de Mary Douglas, Georges Dumézil, Michel Foucault, Gilles Deleuze et Félix Guattari, j'ai pu établir que chacune de ces menaces se trouve investie d'une forme spécifique de pouvoir. Le danger légitime et révèle l'exercice d'un pouvoir hiérarchique et autoritaire. Les risques établissent et font l'objet d'un pouvoir pastoral de contrôle, quand les périls expriment et mettent en jeu une force qui est de l'ordre de la puissance. Ce sont là les formes de pouvoir des menaces.

Effets pervers et ubiquitaires

10 Moins qu'une théorie, ces trois dispositifs ont servi d'outils d'analyse des stratégies et des agencements de pouvoirs, pour proposer, par exemple, dans le cas des tentatives dites de concertation, une interprétation de l'échec des unes contre la réussite d'une autre. Cela permet également de comprendre comment des positions qui se veulent neutres sur un plan politique, car techniques et gestionnaires, n'en passent pas moins pour des actes déguisés de pouvoir, ne pouvant dès lors qu'accroître la défiance et le ressentiment. Cette stratégie du prince déguisé en berger permet d'expliquer que des procédures censées apaiser la situation puissent au contraire l'envenimer. Les échecs du syndicat mixte du Conseil Général, le SMIDEP, du Conseil consultatif de développement durable du Port autonome (CCDD) ou du Pacte de concertation, sont des figures locales canoniques du genre. De la même façon que la pollution ou un accident est pour un industriel un effet pervers des activités de production, les contestations et les divergences d'opinions sont souvent considérées par les autorités comme des effets pervers des activités de décision. Le but étant de pouvoir continuer à décider, étendre son influence ou développer ses projets dits d'intérêt général dans la concorde la plus souhaitable. « *C'est pour votre bien qu'on vous emmerde* », expliquait une gestionnaire du risque rencontrée en entretien. Mais « *le coût d'élimination des effets pervers n'est jamais nul* »[3], avertit le socio-

logue Raymond Boudon pour en expliquer le maintien. On peut alors se demander où se situent les effets pervers. Sont-ils dans les risques et pollutions ou dans les stratégies sécuritaires qui contribuent à ressusciter les menaces ? Sont-ils dans les enjeux de pouvoir portés par la contestation des projets, dits d'intérêt général, ou dans ses tentatives de désamorçage, dites de concertation, qui développent amertume et désillusions en raison des enjeux de pouvoir dont elles sont l'objet ? Sont-ils dans la politisation à outrance des risques et ses objets techniques ou dans les tentatives de dépolitisation des conflits par les risques et la technique ? Sont-ils dans la prolifération des normes et la normalisation du nombre de jours de dépassement des normes, ou dans la non-normalisation du nombre d'installations « aux normes », dont la multiplication contribue à créer la situation hors norme d'un territoire ? La liste étant loin d'être close, la thèse avancée est alors celle que la société ne fonctionne qu'en se détraquant. Cela pourrait être une autre définition du progrès.

NOTES

1 Laure Noualhat, « Il faut faire preuve de pédagogie », *Libération*, 18 décembre 2006. La journaliste décrit le colloque organisé par l'association Amorce sur le thème « Comment gérer les déchets et appréhender le refus des populations locales ? ».

2 « 7e rencontres de l'intercommunalité et de la gestion des déchets », ADCF et SITA, Paris : Maison de la chimie, juin 2004.

3 Raymond Boudon, *Effets pervers et ordre social*, Paris 1989 (1977), PUF, p. 157.

AUTHOR

Tobias Girard